

*Initiatives ministérielles*

est né à l'extérieur du Canada. Cette année, nous accueillerons jusqu'à 250 000 nouveaux arrivants, soit près de trois fois plus de personnes qu'il y a dix ans.

Même avec le taux d'immigration le plus élevé au monde, nous ne pouvons pas satisfaire à la demande. Comme nous ne pouvons accueillir qu'un nombre limité d'immigrants chaque année, de plus en plus de personnes cherchent des façons d'outrepasser le processus d'immigration normal.

Le Canada n'est pas le seul pays aux prises avec ce problème. L'Allemagne, l'Australie, la Grande-Bretagne, la France, les États-Unis, c'est-à-dire les pays plus développés, y font également face. Il s'agit d'une question dont il est impossible de ne plus tenir compte, car cela menace, à la rigueur, la viabilité même des programmes d'immigration déjà établis.

• (1600)

Le gouvernement fédéral doit protéger l'intégrité de ces programmes vitaux. Nous répondrons à ce besoin en prenant un certain nombre de mesures visant à protéger ces programmes—au pays, à nos frontières et à l'étranger.

À l'étranger, nous assurerons une meilleure formation et une assistance technique à nos employés et à ceux des lignes aériennes afin de dépister les passagers en possession de faux documents et d'intercepter les migrants illégaux avant qu'ils n'arrivent au Canada. Nous élargirons également la portée des règles régissant la non-admissibilité pour des raisons d'ordre criminel. Cela nous permettra de déceler les personnes qui ne possèdent pas de casier judiciaire, mais qui sont des membres reconnus d'organisations criminelles ou terroristes.

À nos frontières, nous donnerons à nos agents d'immigration le pouvoir de fouiller les personnes et de saisir documents et véhicules ayant servi à faire passer des migrants clandestins au Canada.

Conformément à la loi actuelle nous aurons désormais le pouvoir de prendre les empreintes digitales et la photo des personnes désireuses d'être admises au Canada. Ces méthodes seront appliquées à toutes les personnes demandant le statut de réfugié.

Les Canadiens et les Canadiennes veulent que leur pays aide les personnes qui fuient la persécution. Ils insistent pour que nous soyons un phare pour ceux qui sont chassés de leur pays d'origine. Mais les Canadiens et les Canadiennes ont le droit de savoir qui sont les person-

nes que leur pays accueillera en leur nom. Ils ont le droit de savoir qui entre dans leur pays.

Lorsque l'on abuse de la générosité du programme d'immigration, la confiance du public en la valeur et en l'efficacité de l'immigration est ébranlée. Les abus à l'égard du système indisposent tout le monde, les nouveaux arrivants comme les Canadiens de naissance.

Le problème des revendications multiples du statut de réfugié illustre bien comment les agissements de quelques personnes émoissent la confiance de l'ensemble de la collectivité.

Malheureusement, nous ne pouvons contrer ce genre d'abus, limités mais coûteux, principalement parce que nous ne disposons pas des outils nécessaires pour contrôler l'identité des personnes. La vulnérabilité du système devient manifeste lorsque l'on apprend qu'une seule personne peut présenter avec succès 17 revendications du statut de réfugié.

Le fait de généraliser le recours aux photographies et aux empreintes digitales en prévoyant la protection adéquate des personnes en place nous aidera à éliminer un problème qui touche tout le monde.

Au pays, nous proposons un certain nombre de mesures, y compris des modifications législatives, afin d'empêcher les criminels d'avoir recours à notre système de détermination du statut de réfugié pour échapper à la justice dans leur pays.

En protégeant l'intégrité de ces programmes, nous préservons les avantages sociaux et économiques de ces programmes nationaux essentiels et nous gardons la confiance du public en nos systèmes d'immigration et de détermination du statut de réfugié.

Le Canada occupe une position spéciale dans le monde, du fait de son travail pour le compte des réfugiés. En fait, ces efforts ont valu aux Canadiens la médaille Nansen, en 1986. C'était la première fois que les Nations Unies reconnaissaient une nation entière pour son travail.

La réalité, c'est que le Canada détient, depuis quelque temps déjà, le taux d'acceptation des réfugiés le plus élevé au monde.

Cependant, malgré notre réputation internationale, notre système de détermination du statut de réfugié a atteint son rendement maximum et donne des signes d'épuisement. Nous pouvons traiter le nombre de revendications que nous recevons à certains stades du processus, mais d'autres intervenants, en particulier la Cour fédérale, accusent des retards importants.